



ENDUROPALE JEUNE 2013 Règlement particulier

Sommaire

ARTICLE 1 : DÉFINITION

- 1.1 : Organisation
- 1.2 : Programme de l'épreuve
- 1.3 : Comité d'honneur
- 1.4 : Comité d'organisation
- 1.5 : Liste des officiels
- 1.6 : Secrétariat

ARTICLE 2 : RÉGLEMENTATION

ARTICLE 3 : RECONNAISSANCES

ARTICLE 4 : MACHINES ADMISES

- 4.1 : Spécifications techniques particulières en catégorie "moto"
- 4.2 : Catégories et classes de machines

ARTICLE 5 : PILOTES

Conditions d'admission des pilotes

ARTICLE 6 : CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES PILOTES

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS

- 7.1 : Demandes d'engagement
- 7.2 : Assurance des Pilotes Etrangers
- 7.3 : Droit d'engagement
- 7.4 : Forfait – Annulation

ARTICLE 8 : IDENTIFICATION - MARQUAGE

ARTICLE 9 : VÉRIFICATIONS

- 9.1 : Vérifications administratives
- 9.2 : Vérifications techniques

ARTICLE 10 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- 10.1 : Déroulement de l'épreuve
- 10.2 : Chronométrage

ARTICLE 11 : ASSISTANCE

11.1 : Parc de travail

11.2 : Ravitaillement

11.3 : Contrôle dans le Parc de Travail

11.4 : Règles Environnementales à respecter

ARTICLE 12 : ASSURANCES

ARTICLE 13 : PUBLICITÉ

ARTICLE 14 : CLASSEMENT

ARTICLE 15 : PRIX

ARTICLE 16 : RÉCLAMATIONS

ARTICLE 17 : APPLICATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT

ARTICLE 18 : TABLEAU DES PÉNALITES

Compte tenu de l'alignement sur les règles de la FFM, les âges de référence sont calculés au 1^{er} janvier de l'année en cours.

1.1 : ORGANISATION

L'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais Organisation (ETO), la Ville du Touquet Paris-Plage, ses services techniques municipaux et Touquet Tourisme, organisent une épreuve motocycliste internationale d'endurance Tout Terrain, dénommée «4^{ème} Enduropale jeune du Touquet Pas-de-Calais», dans le cadre général de l'ENDUROPALE, QUADURO du TOUQUET – PAS de CALAIS.

Cette 4^{ème} édition se disputera le 2 février 2013, sous la forme d'une épreuve Enduropale Jeune d'1h30, un pilote, une moto avec deux passages au stand (minimum obligatoire),

Le présent règlement a reçu le visa N° / accordé par la F.F.M.le 2013.

1.2 : PROGRAMME DE L'EPREUVE

Fin septembre 2012 : ouverture des engagements

29/11/2012 : clôture des engagements à droits minorés (cachet de la Poste faisant foi pour les inscriptions envoyées par la Poste)

1/2/2013 : vérifications administratives et techniques des motos jeunes, mise en parc fermé

2/02/2013: MOTOS JEUNES

Enduropale Jeune: 1h30

Course de motos 125cc 2T ou 250cc 4T, ouverte aux jeunes âgés de 13 à 18 ans moins un jour au 2 février 2013, titulaires d'une licence Nationale-Internationale ou avec une licence une épreuve.

125cc 2T pour les pilotes de 13 à 15 ans moins un jour. 125 2T, ou 250 4T pour les pilotes de 15 à 18 ans moins un jour.

Maximum 250 machines, 1 pilote, 1 heure trente de course, départ en ligne à l'élastique.

Règles Administratives et Techniques conformes aux normes FFM.

07 H 00 ouverture du parc de travail sur le front de mer.

08 h 45 ouverture du parc fermé.

09 h 00 : briefing des concurrents.

09 h 15 : traversée de la ville en convoi.

09 h 30 à 11 h 00 course.

Dimanche à 19 h 00 : remise des prix au Palais des congrès en même temps que l'ENDUROPALE.

1.3 : COMITÉ D'HONNEUR

Daniel FASQUELLE Député-Maire du Touquet

Dominique DUPILET Président du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Frédéric SCHOTS Président de la Ligue Motocycliste Régionale des Flandres

1.4 : COMITÉ D'ORGANISATION

E.T.O, La Ville du Touquet, ses services techniques, le Touquet Tourisme

Directeur de l'épreuve Bernard BAUDOUX (président ETO)

Directeur de l'épreuve adjoint Philippe FLAMENT (vice-président ETO)

Directeur sportif David HAUQUIER

Direction Logistique générale Jean-René DELCROIX, assisté de Michèle DEFOSSE

Responsable logistique sportive Jean François HANOT

Responsable du service presse Cécile FRANCOIS, Estelle DUBAIL et le Service Evènement du Touquet Tourisme

1.5 : LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course Jean Paul WACQUET

Directeur de course adjoint Gérard BRONDY

Président du jury Nommé par la FFM

Membre du jury Nommé par la FFM

Membre du jury Nommé par la FFM

Relation concurrent

Responsable des Commissaires techniques Serge TISON – Jean Michel DEPOIT

Président du comité sable FFM Patrick LAMOUREUX

Médecin chef Philippe LECANTREC

Responsables des commissaires
Responsable du service presse
Relation concurrents
Responsable des vérifications administratives

Erick POTEAUX assisté de Pascal MALEZE
Service événements du Touquet Tourisme
Service événements du Touquet Tourisme
.....

1.6 : SECRETARIAT

Permanence du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
Touquet Tourisme, Palais de l'Europe F 62520 Le Touquet
Tel: +33 (0)3 21 06 82 12 / +33 (0)3 21 06 82 13 Fax: +33 (0)3 21 06 72 17
serviceevenements@letouquet.com / www.enduropaledutouquet.fr

Art. 2 - RÉGLEMENTATION

Le texte français du présent règlement fera foi.

L'épreuve inscrite en capacité internationale est placée sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme (F.F.M.) et de la Fédération Internationale Motocycliste (F.I.M.). Le « **4^{me} Enduropale Jeune du Touquet Pas-de-Calais** » se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la F.F.M., du règlement spécifique de l'épreuve et de ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Art. 3 - RECONNAISSANCES

Tout concurrent (même potentiel) ou membre de son team qui serait surpris, quelle que soit la période de l'année, à circuler avec un engin à moteur dans le massif dunaire ou les plages du littoral dans un rayon de 50 km autour du Touquet, **sera exclu pour 2 ans de l'épreuve** (en plus des peines encourues suite aux procès-verbaux dressés par les autorités compétentes et la F.F.M.) et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Art. 4 - MACHINES ADMISES

4.1 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES EN CATÉGORIE MOTO

- ❖ **Les machines doivent être conformes aux règles des courses sur sable établies par la FFM –**

La présence d'une **béquille** amovible sur la machine **est obligatoire au moment des vérifications techniques** pour la mise en place de la moto dans le parc fermé. **Elles devront ensuite être déposées pour la course.**

4.2 : CATÉGORIES ET CLASSES DE MACHINES

- ❖ **1 – Enduropale Jeune**

J1. 125 cc 2T

J2. 250 cc 4T

Pour des raisons de sécurité, seules les machines d'enduro ou de moto cross vendues dans le commerce ou figurant au catalogue des constructeurs et importateurs seront acceptées.

Les différentes classes seront autorisées à courir ensemble.

Art. 5 - PILOTES

CONDITIONS D'ADMISSION DES PILOTES

Toute personne âgée de 13 à 18 ans moins un jour au 2 février 2013 pour la course Enduropale Jeune, titulaire d'une licence délivrée par la F.F.M., l'U.E.M ou la F.I.M., possesseur du permis moto A1 (jusqu'à 125 cc) ou d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite Motocycliste et d'une autorisation parentale. Les licences UEM ou FIM devront nécessairement accompagner d'une autorisation de sortie délivrée par la Fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM.

Sur dérogation, spéciale, les jeunes femmes de 18 et 19 ans ont la possibilité, soit de participer à cette course de l'europale jeunes, soit de participer à l'europale du dimanche.

1-Tout pilote devra présenter lui-même ses papiers d'identité qui seront exigés pendant les

vérifications.

Le nombre maximum de machines engagées est :

- 250 pour l'enduropale jeune

2- Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote qu'il estimerait ne pas correspondre à son image, ou à celle du «4^{ème} Enduropale jeune du Touquet Pas de Calais» ou encore qu'il estimerait porter atteinte à ses intérêts sportifs ou commerciaux.

3-Tout pilote moto se faisant remplacer sur sa machine sera mis hors course.

Il est formellement interdit de cumuler l'inscription aux deux courses de l'enduropale jeunes du samedi matin et de l'enduropale kid's du dimanche matin.

Art. 6 - CHARGÉES DES RELATIONS AVEC LES PILOTES

Service Evènements, Touquet Tourisme.

Cécile FRANCOIS / Estelle DUBAIL

Place de l'Hermitage F 62520 LE TOUQUET

Tel : +33 (0)3 21 06 82 12 Fax : +33 (0)3 21 06 72 17

serviceevenements@letouquet.com / www.enduropaledutouquet.fr

Art. 7 - ENGAGEMENTS

7.1 : DEMANDES D'ENGAGEMENTS

• **Toute personne qui désire participer au « 4^{ème} Enduropale jeune du Touquet Pas-de-Calais » doit en priorité s'inscrire en ligne sur le site enduropaledutouquet.fr ou adresser au Service Evènements, Touquet Tourisme, Place de l'Hermitage, 62520 Le Touquet serviceevenements@letouquet.com, sa demande d'inscription accompagnée du montant des droits d'engagement et comprenant au minimum : les noms, prénoms, nationalités, adresses, téléphones, mail, numéros de permis de conduire ou CASM, numéro et catégorie de licence et les caractéristiques de la machine et sa catégorie.**

Joindre obligatoirement une autorisation parentale.

• Pour les pilotes non français, la demande d'engagement devra être obligatoirement accompagnée d'une autorisation de courir « **Le 4^{ème} Enduropale jeune du Touquet Pas-de-Calais** », délivrée par leur fédération.

• Par le fait de valider son inscription internet ou d'apposer sa signature sur la demande d'engagement, le pilote se soumet aux seules juridictions sportives reconnues par le Code Sportif de la FFM ainsi qu'aux dispositions du présent règlement. Aucune modification ne pourra être apportée au bulletin d'engagement, sauf dans les cas prévus par le présent règlement.

• **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'inscription.**

• pour l'ensemble des épreuves, l'attribution des numéros se fera, dans toute la mesure du possible, suivant le classement de l'édition 2012 **jusqu'au 29 novembre 2012**, puis dans l'ordre d'arrivée des engagements complets (250 motos-jeunes maximum) à l'exception des 10 premiers numéros qui seront attribués suivant une liste de notoriété laissée à la discrétion de l'organisateur.

En cas de demande identique sur un numéro, la priorité sera donnée au premier inscrit.

L'attribution d'un numéro est strictement personnelle et ne peut être transmis.

Montant de la licence une épreuve : 60€ en espèces à la F.F.M. ou par carte bancaire le jour des vérifications.

NOTA BENE : afin de faciliter les vérifications administratives, les pilotes peuvent souscrire leur licence en ligne sur : <http://www.ffmoto.org/journee-licence>.

Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

ATTENTION : Les titulaires de licence NAH ou NBH ne seront pas acceptés puisqu'il s'agit d'une course de masse. Aucune licence une épreuve ne leur sera délivrée.

Nota : les licences UFOLEP ne sont pas acceptées pour cette épreuve.

7.2 : ASSURANCE DES PILOTES ETRANGERS

Pour les concurrents étrangers, membres de l'Union Européenne

Le pilote de nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne (ainsi que de la Suisse, l'Andorre et le Liechtenstein) titulaire d'une licence délivrée par la FFM bénéficie des mêmes garanties en assurance qu'un pilote de nationalité française à l'exception de l'assurance rapatriement (sauf pour les Monégasques qui bénéficient de cette garantie).

Toutefois, la garantie des frais médicaux n'intervient qu'en complément du régime de sécurité sociale français (cette disposition, qui peut aussi avoir son importance dans le cas d'un pilote français qui ne bénéficierait d'aucune couverture sociale, doit faire l'objet d'une information précise). Ainsi, l'assureur ne remboursera que les frais non pris en charge normalement par la sécurité sociale française pour les personnes ne possédant pas de régime de sécurité sociale ou de son équivalent pour les étrangers, ce qui peut avoir des conséquences financières très importantes, notamment dans le cas d'une hospitalisation. Cependant, l'assureur propose une garantie facultative pour les licenciés, français ou étrangers, n'étant affiliés à aucun régime de sécurité sociale.

Seuls les pilotes étrangers appartenant à l'Union Européenne (ainsi que la Suisse, l'Andorre et le Liechtenstein) auront la possibilité de souscrire une Licence une épreuve pour « Le 4^{ème} Enduropale jeune du Touquet Pas-de-Calais ». Toutefois, il leur faudra fournir un **certificat médical établi en français**.

□ **Pour les concurrents étrangers n'appartenant pas à l'Union Européenne.**

Ils devront tous être munis d'une licence F.I.M. (Fédération Internationale de Motocyclisme), **SANS AUCUNE EXCEPTION** et de l'autorisation de leur Fédération Nationale reconnue par la FIM de courir cette épreuve.

Les licences nationales étrangères ne seront pas admises et la Ligue Motocycliste des Flandres ne pourra en aucune façon délivrer de licences françaises à la journée en faveur des concurrents n'entrant pas dans le cadre du paragraphe précédent.

7.3 : DROIT D'ENGAGEMENT

Le montant de l'inscription par pilote est fixé à **139€ pour un paiement en ligne par Carte Bancaire** ou à **161€ pour un paiement par virement ou chèque**, jusqu'au 29/11/2012 (cachet de la poste faisant foi), incluant la location du transpondeur.

Passée cette date, il passera à 171€ quelque soit le mode d'inscription.

Seront prises en considération, dans leur ordre d'arrivée, uniquement les fiches d'engagement dûment remplies et accompagnées de la totalité des droits d'engagement à l'ordre de Touquet Tourisme.

➤ Ces montants sont à régler soit par :

• Chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de Touquet Tourisme, **uniquement pour les concurrents français**.

• Par carte bancaire : **Eurocard, Mastercard, Visa**.

S'il y a lieu, le montant de la licence une épreuve est fixé à 60 € et peut être payé en numéraire ou par carte Bancaire sur place le jour des vérifications administratives ou par internet à l'adresse <http://www.ffmoto.org/journee-licence>.

La date de clôture des engagements est fixée au **23/01/2013 (cachet de la poste faisant foi)**, mais les inscriptions seront closes dès que le nombre de 250 concurrents sera atteint.

7.4 : FORFAIT – ANNULATION

Tout forfait signalé par lettre recommandée, adressé à Touquet Tourisme, Place de l'Hermitage, 62520 Le Touquet, avant le 28/01/2013, donnera lieu au remboursement des droits d'engagement, seuls 50 € seront retenus pour les frais de dossier.

Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué, **pour quelque raison que ce soit, y compris les cas de force majeure**.

L'annulation ou le non départ du « 4^{ème} Enduropale jeune du Touquet Pas-de-Calais », pour quelque motif que ce soit, et de manière non exhaustive, non obtention et/ou retrait des agréments fédéraux, des autorisations de passage, troubles politiques rendant impossible le maintien de la manifestation, défection financière rendant impossible l'organisation technique et sportive de l'épreuve, conditions climatiques, sera considéré comme un cas de force majeure.

Dans cette hypothèse, l'organisateur ne sera redevable envers les concurrents d'aucun remboursement ni indemnités de quelque nature que ce soit.

- Les machines devront être propres, les marques de peinture d'épreuves précédentes effacées.
- Le cadre de chaque machine sera marqué par une touche de peinture avec le numéro inscrit à l'intérieur.
- Il appartient à chaque concurrent de prévoir des supports pour l'apposition des plaques numéros (3).

Art. 9 – VÉRIFICATIONS

9.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES:

Elles se dérouleront au centre tennistique Pierre de Coubertin.
vendredi 1/2/2013 de 13h à 20h, mise en parc fermé jusqu'à 20h

La présence du pilote est obligatoire pour les vérifications moto. Chaque pilote devra présenter son casque conforme aux normes FIM. Si un pilote présente un casque non conforme, le commissaire technique conservera le casque jusqu'à la fin de l'épreuve et le pilote devra présenter un autre casque.

Le matériel retenu est à récupérer après la course au bungalow « relations concurrents » situé sur le parking nord du front de mer du Touquet, après la course.

Le commissaire technique est habilité à faire démonter tout accessoire ou montage jugé dangereux pour la sécurité du pilote.

À l'issue des vérifications, les motos disposent de 10' pour se rendre directement au parc fermé. Tout retard sera pénalisé de 1' pour 1' de retard.

Parc fermé :

Enduropale Jeunes : Un parc fermé spécifique sera installé en face du palais de l'Europe.

1 - Contrôles administratifs

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport.
- Permis de conduire moto ou C.A.S.M. (Voir définition Art 5P1)
- Autorisation parentale.
- Pour les concurrents français, Licence 2013.
- Pour les concurrents non français, Licence FIM 2013 et autorisation de courir à l'étranger, délivrée par leur Fédération Nationale.
- Certificat médical d'aptitude daté de moins d'un an pour les pilotes prenant une licence une épreuve.

Les originaux de tous les documents doivent être présentés.

LES DÉCLARATIONS DE PERTE OU DE VOL ET LES PHOTOCOPIES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

9.2 ; VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les machines seront présentées au contrôle technique et mises en parc fermé. Celles qui ne seront pas conformes aux normes FFM et au présent règlement seront refusées.

Attention : pour l'enduropale jeunes, les machines devront être équipées du réservoir d'origine.

Les contrôles de bruit se feront après l'entrée du contrôle administratif.

Toute machine dépassant les normes de bruit sera refusée (les mesures seront prises même par temps humide). Pendant l'épreuve, tout pilote dont la machine aura le silencieux d'échappement qui sera devenu défectueux devra s'arrêter à son stand. S'il ne s'arrête pas la Direction de Course lui présentera le drapeau noir pour l'arrêter.

L'échappement devra être remis en état avant que la machine ne puisse repartir. En cas de réparation impossible, la machine ne sera pas autorisée à continuer la course.

Il appartient aux concurrents de se présenter à l'entrée du parc fermé le plein d'essence fait, car aucun ravitaillement ne sera accepté dans le parc sous peine de mise hors course.

9.3- Equipements individuels de protection

Au titre de la saison 2013, le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire.

Norme CE et label FFM obligatoires.

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- pectorale : la norme EN 14021 est fortement recommandée.
- Dorsale : la norme 1621-2 est obligatoire.
- Gilet intégral : (pectorale et dorsale intégrées) : la norme 1621-2 est obligatoire et la norme EN 14021 est fortement recommandée.

Art. 10 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

10.1 : ENDUROPALE JEUNE – Le 2 février 2013

➤ Enduropale Jeune en une manche d'1h30

Vendredi 1 février:

de 17h à 19h précises : ouverture du parc de travail situé dans le patio à proximité du parc de travail du

➤ Déroulement de l'épreuve enduropale Jeune:

Départ : Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement, de quelque nature que ce soit, ne sera tolérée sur la ligne de départ pendant cette période de pré-grille. En cas d'infraction, la disqualification du concurrent sera prononcée et le départ refusé.

Le départ sera donné, en ligne et à l'élastique.

ATTENTION : les concurrents seront obligés de passer deux fois à leur stand de ravitaillement pendant la durée de la course.

- Sanction : disqualification

10.2 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage se fera par transpondeur. Chaque concurrent devra se munir d'un chèque de caution de 200€ à l'ordre de la F.F.M. (un chèque par équipement, pas de chèque groupé) en échange du prêt du transpondeur qui lui sera remis à la sortie du contrôle administratif quad et moto.

En cas de besoin, le support de fixation du transpondeur sera vendu séparément au prix de 8€

En fin d'épreuve les transpondeurs seront à rendre à la tente d'information près du parc de travail quad avant 18h00 (Les chèques de caution seront rendus à ce moment-là). Il n'y aura plus de possibilité de rendre les transpondeurs après cet horaire, les concurrents devront renvoyer à leurs frais les transpondeurs à la FFM (74, avenue Parmentier, 75011 PARIS) qui leur retournera, après réception, les chèques de caution.

Les chronomètres compteront le nombre de tours effectués par chaque concurrent et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage dans le dernier tour, sur la ligne d'arrivée.

L'absence ou la mauvaise fixation du dossard, de même que l'absence de numéro pouvant empêcher les chronomètres de repérer un concurrent au moment de son passage sur la ligne de chronométrage, pouvant entraîner la comptabilisation d'un nombre de tours inférieur à ceux réellement effectués, sera de la seule responsabilité des concurrents.

La présence du dossard visible tel que fourni par l'organisation est donc indispensable durant toute la course et sous la seule responsabilité du concurrent.

Passage au Stand de ravitaillement : Le nombre de passages au parc de travail est de 2 minimum et sera contrôlé par transpondeur par un chronométrateur officiel.

Art. 11 - ASSISTANCE

11.1 : PARC DE TRAVAIL :

Parc de stationnement assistance.

Un parking d'assistances sera mis en place, sur le front de mer. Chaque concurrent a droit à un seul véhicule d'assistance. Par véhicule, on entend une longueur comprise entre 4 et 7m. Tout véhicule de plus de 7m sera censé assister plusieurs machines et devra apposer sur son pare-brise au moins 2 vignettes "assistance". Ce parc sera accessible à partir du jeudi 9h00. Cet emplacement étant un parc de stationnement et non un lieu d'assistance, les barnums et autres structures seront interdites. Un filtrage à l'entrée du parc sera effectué et une surveillance intérieure sera mise en place pour éviter les débordements. Le samedi 2 février, le parking d'assistance sera accessible en véhicule uniquement entre 7h00 et 8h00.

L'accès se fera sur visualisation de l'autocollant spécifique, colle sur le pare-brise du véhicule ; Cet autocollant sera envoyé avec la convocation du Concurrent.

A partir du début de la course, l'assistance ne pourra avoir lieu que dans le parc de travail, où chaque concurrent bénéficiera d'un espace de 3mx3m et où ne pourront accéder à pied que 2 mécaniciens et 1

panneateur accrédités, munis de leur matériel et de jerricans de 20 litres maximum.

Le parc de travail sera ouvert aux assistants (2 maxi + 1 panneateur, tous impérativement âgés de plus de 16 ans) vendredi 1 février de 17h à 19h précises, samedi 2 février à partir de 7h00 sur présentation de leur bracelet fixé au poignet.

Le parc véhicules d'assistance de l'enduropale jeune sera situé à proximité du mini-golf : il sera ouvert jeudi 31 janvier et devra être évacué en totalité le samedi à 17h.

Les bracelets seront remis lors des vérifications administratives au Tennis, L'accès au parc ne se fera qu'avec les bracelets fixés au poignet, serrés et fermés.

ATTENTION, AUCUN BRACELET NE SERA REMPLACÉ, NE LE PERDEZ PAS ! (les bracelets ne sont valables que pour la course considérée. Pas d'assistants moto dans le parc des quads et pas d'assistants quad dans le parc moto)

Aucun bracelet d'assistance ou panneateur ne sera délivré à un mineur de moins de 16 ans.

Cette procédure a pour but de diminuer le nombre de personnes dans le parc de travail et ainsi d'améliorer les conditions de sécurité pour tous les concurrents. Elle nous est imposée par les autorités préfectorales. Toute personne à l'intérieur du parc de travail qui ne sera pas porteuse du bracelet délivré par l'organisation sera exclue du parc. Tout refus d'obtempérer pourra entraîner la disqualification du (des) pilotes assistés.

Assistance sur la piste

Toute aide extérieure est interdite sur la piste, des juges de faits seront répartis sur l'ensemble du parcours et tout concurrent bénéficiant d'une aide extérieure telle que, échange de lunettes, gants, fourniture de pièces etc. sera disqualifié sur rapport des commissaires.

En cas de bouchon, toute aide extérieure par le public ou des membres d'un Team entraînera, pour le pilote aidé, la disqualification et le refus d'inscription à l' « Enduropale du Touquet Pas-de-Calais /Quaduro » pendant deux ans.

11.2 : RAVITAILLEMENT

Sanctions prévues par les règles Technique et de sécurité et du règlement des courses sur sable en vigueur.

11.3 : CONTROLES DANS LE PARC DE TRAVAIL

Pendant toute la durée de l'épreuve, des commissaires techniques et sportifs, se trouveront dans les parcs quad et moto afin de surveiller le respect des règles de sécurité (ravitaillements, circulation, extincteurs, etc.) et environnementales telles que présence d'un tapis (pas de bâche plastique)

11.4 : REGLES ENVIRONNEMENTALES A RESPECTER :

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur et prévues par les Règlements FFM.

Ils devront :

- Utiliser un tapis environnemental d'une dimension de 160cm x 100 cm (ex : moquette), il devra être en matière absorbante et ne laisser passer aucun liquide (pas de bâches plastique).
- Laisser libre les couloirs d'accès pour les services de sécurité.
- Se munir d'un extincteur par machine.
- Utiliser les containers et poubelles mis à disposition par l'organisateur pour se débarrasser des déchets ou à défaut les emporter avec soi à la fin de l'épreuve.
- En règle générale respecter l'environnement et adopter une attitude responsable à cet égard.

Art. 12 - ASSURANCES

L'association Enduropale Le Touquet Pas-de-Calais Organisation (ETO) a contracté une police d'assurance responsabilité civile « Organisateur » auprès d'AMV. Celle-ci est conforme à l'arrêté du 27 octobre 2006 portant application de l'article 11 du décret n° 2006.554 du 16 mai 2006.

Risques couverts par la licence une épreuve

En cas d'accident, les concurrents possédant une licence une épreuve seront couverts par : L'Assurance Moto Verte - 33735 Bordeaux CEDEX 9

Tél. : +33(0) 5 56 34 64 64

La licence une épreuve comporte une assurance individuelle. Vous êtes couvert en cas d'accident personnel pendant la course.

- Il n'y a pas d'indemnité journalière (Souscription possible auprès de votre assureur habituel).

Art. 13 - PUBLICITÉ

Nous attirons votre attention, et vous rappelons que, conformément aux lois N° 75-616 du 09/07/1976 et N° 91-32 du 10/01/1991, toute forme de communication sur le tabac et l'alcool est interdite sur le territoire français.

Le dossard et les plaques ne peuvent être découpé(e)s et/ou modifié(e)s. Dans tous les cas, le bord supérieur du dossard arrière devra être situé au minimum à 20 cm du haut du col du pilote.

Tout pilote qui aura occulté et/ou modifié une publicité organisation se verra refuser le départ. Un contrôle des dossards sera fait à l'entrée du parc fermé par des officiels. Tout concurrent qui aura découpé ou modifié son dossard se verra interdire le départ. En cours d'épreuve, s'il s'avère qu'un concurrent possède un dossard découpé ou modifié, un stop and go de 10' lui sera signifié par le directeur de course.

Liste des publicités de l'organisation :

1. Plaque frontale ovale, 24 x 30 cm, obligatoire
2. 2 plaques latérales ovales, 24 x 30 cm, obligatoires.
3. Stickers moto, 20 x 5 cm, obligatoire.
4. Dossard de numéro, 26 x 30 cm, obligatoire.

Toute opération promotionnelle ou publicitaire de quelque nature que ce soit et toute opération de communication ou de relation publique pendant ou faisant référence à l'épreuve, toute opération utilisant l'image et l'appellation de l'épreuve, de même que l'utilisation de films, vidéos et photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits y afférent auprès de l'organisateur, sous peine de poursuites.

Art. 14 - CLASSEMENT

1^{er} Scratch = un engagement gratuit pour 2014 à l'Enduropale ou à l'enduropale jeunes.

2^{ème} et 3^{ème} Scratch

Classement en sous-catégorie selon la cylindrée : 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} J 1 – 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} J2

Affichage des résultats : Après la course :

Les classements seront affichés au car presse situé sur la parking nord, affichés à la remise des prix au palais des congrès et en ligne sur le site : www.enduropaledutouquet.fr.

Art. 15 - PRIX

Le pilote remportant l'Enduropale jeune se verra offrir un engagement pour l'Enduropale jeune ou l'enduropale du Touquet Pas de Calais 2014.

Art. 16 – RÉCLAMATIONS

Les réclamations concernant les pilotes entre eux sont recevables dans la demi-heure qui suit la fin de la course. S'il y a lieu de démonter le moteur, cette opération devra être faite par le mécanicien de la machine incriminée, et le réclamant devra verser la somme de 75 € pour les machines 2 temps et de 150 € pour les machines 4 temps. Si la réclamation n'est pas fondée, cette somme sera allouée au pilote à l'encontre duquel la réclamation a été déposée. Le réclamant, le pilote et les concurrents licenciés des machines incriminées devront assister aux vérifications.

Art. 17 - APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le jury, conformément aux dispositions prises au sein des textes de référence donnés à l'Article 2.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au présent règlement et en acceptent toutes les clauses y compris celles relatives à sa violation.

Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le Code Sportif.

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans une autre langue

Art. 18 - TABLEAU DES PÉNALITES

Sanctions prévues par les règles Technique et de sécurité et du règlement des courses sur sable en vigueur.